



**Ville de CARHAIX- PLOUGUER
29270**

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**CONTRATS D'ASSURANCES POUR
LA VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert passé en application du code des Marchés Publics

Date et heure limites de réception des offres :
Le 9 novembre à 12 H 00

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE
2. OBJET DU MARCHE
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION
4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
5. CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER
6. PRESENTATION DE L'OFFRE
7. CONDITIONS DE L'ENVOI ET DE LA REMISE DES OFFRES
8. SELECTION DES CANDIDATURES
9. JUGEMENT DES OFFRES
10. CONDITIONS DE VALIDITE DE L'OFFRE RETENUE
11. RECOURS
12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Maître d'ouvrage	VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER
Objet du Marché	Prestations de Services d'Assurances
Nature du Marché	Appel d'offres Ouvert
Date d'effet	1^{er} janvier 2016
Durée	4 ans
Date limite de remise des offres	Le 9 novembre 2015 à 12h00

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER
Place de la mairie
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Tél: 02.98.99.33.33 – *Fax*: 02.98.99.15.92

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30 et le Samedi de 9h00 à 12h00

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est organisée en vue de choisir le (ou les) intermédiaire(s) d'assurance et le (ou les) assureur(s), dans le cadre de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics pour ce qui concerne les prestations d'assurance du secteur public et a pour objet la souscription des contrats d'assurances de la VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER et pour le compte de qui il appartiendra, notamment le SIASC et le CCAS.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- **Procédure retenue**

La consultation est lancée en vue de la passation d'un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions du CODE DES MARCHES PUBLICS (C.M.P) selon les articles 10, 33, 57 à 59. **Aucun assureur ne pourra prétendre à une quelconque exclusivité.**

Le présent marché comporte 5 lots :

1^{er} lot : Dommages aux biens et risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

2nd lot : Responsabilité Civile et risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

3^{ème} lot : Flotte automobile et auto-mission

Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

4^{ème} lot : Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle – défense pénale des agents et des élus

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

5^{ème} lot : Risques statutaires

Classification CPV : Objet principal : 66512000-2

Il est possible pour les entreprises candidates de présenter une offre pour un ou plusieurs lots, chaque lot constituant un marché et devant faire l'objet d'une offre distincte. Chaque lot sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement conjoint avec mandataire dans les conditions prévues à l'article 51 du code des marchés publics.

Les Cotraitants devront avoir la qualité d'assureurs.

A partir de la date de publication et jusqu'à 15 jours avant la date de remise des offres, les candidats pourront adresser par mail à l'adresse suivante : **affairesgenerales.i@ville-carhaix.bzh** toute demande de précision. Le pouvoir adjudicateur répondra dans un délai de 8 jours et fournira la même précision à tous les candidats du lot concerné.

▪ **Offre**

Les candidats devront impérativement proposer une offre conforme aux demandes des différents cahiers des charges.

Ils pourront toutefois proposer des garanties complémentaires tendant à améliorer la couverture globale et le fonctionnement ou la gestion du contrat d'assurance, sous réserve d'avoir répondu au préalable aux demandes de la présente consultation.

▪ **Durée du marché – prise d'effet – échéance - résiliation**

↳ Durée du marché : 4 (quatre) ans

↳ Prise d'effet : **01/01/2016**

↳ Echéance : 1^{er} Janvier

↳ Résiliation : Possibilité de résiliation annuelle à l'échéance anniversaire par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis **de 4 mois** avant l'échéance de prime. La décision de résiliation du marché sera signifiée par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

- **Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

- **Durée de validité des offres**

120 jours à compter de la date limite de la remise des offres indiquée sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

- **Mode de dévolution des offres**

La réponse pourra être présentée, soit par un assureur directement ou par le biais d'un intermédiaire.

Elle pourra aussi être proposée par un **groupement conjoint** d'assureurs.

En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100% du risque sera considérée irrégulière).

L'offre devra présenter le mandataire (apériteur) et les engagements respectifs pris par l'apériteur et les autres assureurs membres du groupement (participations dans l'assurance du risque).

Chaque Co-assureur devra fournir les pièces prévues à l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 4 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

1. Le règlement de la consultation (commun à l'ensemble des lots)

Pour chacun des lots :

2. L'acte d'engagement
3. Le cahier des charges – CCAP et CCTP.
4. L'inventaire des risques – la sinistralité

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de consultation est remis gratuitement, en un seul exemplaire, à chaque candidat :

- sur demande écrite :

Les demandes de dossier devront être adressées

Par courrier : **Mairie de Carhaix-Plouguer – place de la mairie – 29270 CARHAIX**

Soit par e-mail : **affairesgenerales.i@ville-carhaix.bzh.**

- Les candidats pourront également retirer le dossier sur support papier sur place – en Mairie de Carhaix-Plouguer

Ou le télécharger sur la plateforme de dématérialisation

<http://www.e-megalisbretagne.org/>

et

sur le site de la ville de CARHAIX :

<http://www.ville-carhaix.bzh/>

DEMATERIALIZATION DE LA PROCEDURE

En application du décret du 14 décembre 2009, les entreprises peuvent télécharger le DCE de façon anonyme. Si elles le font, elles ne pourront pas être informées des éventuelles modifications qui pourraient intervenir en cours de procédure et remettre une offre ne correspondant pas aux attentes de la Collectivité. Il est donc conseillé aux entreprises de s'identifier dès la phase du téléchargement avec l'adresse mail de la personne ayant en charge le marché.

Conformément à l'article 56 du code des marchés publics, le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats de télécharger les documents du dossier de consultation et de déposer une offre via le site : <http://www.e-megalisbretagne.org/>

Les candidats ayant obtenu le dossier de consultation sous forme dématérialisée, ont la faculté de présenter leur offre papier ou sous forme dématérialisée.

Concernant les conditions de présentation elles sont identiques pour les réponses format papier et les réponses format électronique. Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés séparément, dans des fichiers distincts ou des supports distincts.

Chaque transmission fera l'objet d'une date de réception et d'un accusé de réception.

Pour la transmission dématérialisée :

Compresser au format ZIP les réponses aux formats suivants: Word, Excel, Pdf ; Renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse mail ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de tous les compléments d'information diffusés lors de la consultation (précisions, réponses, rectifications).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi et il est possible pour les candidats d'adresser une copie de sauvegarde soit au format papier soit sur un support électronique, dans les délais impartis. La copie de sauvegarde ouverte en application des dispositions de l'article 11 et dans laquelle un virus est détecté est réputée n'avoir jamais été reçue.

Dans le cas où, le titulaire du marché aurait présenté son offre sous forme dématérialisée via le site emegalis, celle-ci devra être matérialisée avant l'envoi au bureau du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 - PRESENTATION DE L'OFFRE

Sous format papier :

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre, doivent être rédigés en français.

L'unité monétaire est l'euro.

Afin de faciliter la communication, le candidat fournit les coordonnées (nom, prénom, qualité, téléphone, fax, adresse mail) de la personne en charge de la gestion du dossier d'appel d'offres.

Les documents devront être remis par les candidats dans une enveloppe unique cachetée qui contiendra 2 dossiers :

↳ 1^{er} Dossier : les documents relatifs à la CANDIDATURE

- Lettre de candidature précisant les éventuels Co traitants (DC1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1>
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2) disponible à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1>

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
- Les moyens techniques et humains ;
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité (pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins de un an, la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière peut être apportée par tout moyen, la structure candidate pouvant se prévaloir des références détenues en propre par ses personnels).

- ❖ **En cas de déclaration sous forme libre, le candidat ou chaque membre du groupement produira une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant que :**

Condamnation définitive :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L.2339-2 à L.2339-4, L.2339-11-1 à L.2339-11-3 du code de la défense et à l'article L.317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal.

Lutte contre le travail illégal :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L.8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R.8272-10 et R.8272-11 du code du travail.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Liquidation Judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Situation fiscale et sociale :

Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail.

- Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

- Qualité selon laquelle il agit : agent, courtier, mutuelle...S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il a saisie et l'étendue de celui-ci.
- Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription.
- Attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.
- Attestation d'inscription à l'ORIAS.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet.
- Références de marché comparables en cours à la date de l'offre.
- Certificats et déclarations mentionnés article 43 du CMP.
- Documents ou attestations figurant à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail.
- Le présent règlement de consultation avec date, cachet et signature à toutes les pages.

- Pour les candidats faisant une offre pour les lots 1 (dommages aux biens) et 2 (responsabilité civile) : une attestation de l'organisme de réassurance précisant le type de réassurance et le montant de la rétention du candidat sur ces garanties.

↳ **2^{ème} Dossier : les documents relatifs à l'offre**

- Le Cahier des Charges, CCAP et CCTP datés et signés.
- La proposition chiffrée, le coût de la prestation (année n)
- L'Acte d'engagement et ses annexes (amendements, observations, réserves)
- Un descriptif détaillé des modalités de gestion des sinistres

Sous forme dématérialisée :

Contrôle anti-virus obligatoire, conformément à l'article 10 du décret n°2002-692 du 30 avril 2002, les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats prévenus dans les plus brefs délais.

Conformité de l'adresse mail de l'entreprise et certificat électronique : le soumissionnaire devra s'assurer de la conformité de son adresse mail et pour répondre à la consultation sous format électronique, la personne habilitée à engager doit être inscrite sur la plate-forme de gestion de marchés publics de la collectivité et titulaire d'un certificat électronique pour signer la réponse.

En cas de groupement d'entreprise, chacun des membres devra remettre un dossier complet avec :

- DC1 lettre de candidature précisant les cotraitants
- DC2 la déclaration du candidat
- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate.

Les offres doivent être remises sur la plate-forme de gestion des marchés publics à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org/>

ARTICLE 7 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

↳ Sous forme dématérialisée :

Les offres devront être présentées dans des fichiers compressés au format ZIP pour chaque lot.

Les offres doivent être remises avant la date indiquée au présent règlement de consultation (page de garde).

Les offres transmises quelques minutes avant l'heure de clôture et arrivant incomplète ou les offres arrivant hors délais ou hors formes prescrites seront supprimées ou ne seront pas examinées.

Les offres doivent être remises sur la plate-forme de gestion des marchés publics à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org/>

↳ Sous forme papier : **SAUF ENVOI PAR TELECOPIE (aucun envoi par télécopie ne sera accepté)**

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

En cas d'allotissement : les offres devront être présentées dans des enveloppes séparées pour chaque lot.

L'enveloppe cachetée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
Place de la Mairie
BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
Place de la mairie
BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Heures d'ouverture de la Mairie de CARHAIX-PLOUGUER :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi : de 9h00 à 12h00

L'enveloppe extérieure devra porter les mentions :

**« OFFRE POUR LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES »
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »
N° et intitulé du lot + nom et adresse du candidat**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré **après la date et l'heure limite fixées au présent règlement** ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

ARTICLE 8 - SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du code des marchés publics.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Dossier administratif complet
- Adéquation des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles avec l'objet du marché

ARTICLE 9 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué selon les dispositions du Code des Marchés Publics (choix de l'offre économiquement la plus avantageuse), suivant les critères suivants :

- 1) - La tarification (60%)
- 2) - La valeur technique de l'offre (40%)

Précisions :

Chaque lot pourra être attribué séparément ou déclaré sans suite par la collectivité. Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre.

1/Critère « valeur technique de l'offre » (noté sur 25 points – pondération 40)

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

Points Analysés
<i>Biens assurés (5)</i>
<i>Evènements garantis (5)</i>
<i>Montant des garanties (5)</i>
<i>Gestion du contrat (5)</i>
<i>Franchise (5)</i>

Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes

Points analysés
<i>Etendue des garanties (10)</i>
<i>Montant des garanties (5)</i>
<i>Gestion du contrat (5)</i>

Lot 3 : Véhicules à moteur et risques annexes (bris de machines)

Points Analysés
<i>Véhicules assurés (5)</i>
<i>Garanties accordées (5)</i>
<i>Garanties annexes (5)</i>
<i>Gestion du contrat (5)</i>
<i>Franchise (5)</i>

Lot 4 : Protection Juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus

Point Analysés
<i>Etendue des garanties (10)</i>
<i>Montant des Garanties (10)</i>
<i>Seuil d'intervention (5)</i>
<i>Gestion du contrat (5)</i>

Lot 5 : Risques Statutaires

Points analysés
<i>Gestion du contrat (5)</i>
<i>Etendue des garanties (10)</i>
<i>Indemnisation (10)</i>

Grille de notation sur 5 points et sur 10 points valable pour les 5 lots

Sur 5	Grille de notation	Sur 10
5	Conforme	10
4	Se rapprochant	8
3	Différente mais acceptable	6
2	Eloignée	4
1	Très éloignée	2
0	Irrégulière	0

2/ critère « tarification » (noté sur 25 pondération 60)

Note sur 25 pondérée à 60% représentant le coût réel et relatif des offres entre elles

Le coût de chaque offre est calculé à partir du montant de l'offre dans l'acte d'engagement auquel sera rajouté les coûts ou soustrait les économies

Cette note sur 25 est calculée de la manière suivante :

Montant réel le moins élevé : 25

Autres montants : $25 \times (\text{le montant le moins élevé} / (\text{divisé}) \text{ par le montant de l'offre considérée})$

Exemple :

Candidat X : 7950€ et Candidat Y : 8210€

Candidat X :

Montant de l'offre : 7950€

Note : 25

Pondération 60%

Note pondérée : 15

Candidat Y : 8210€

Montant de l'offre : 8210€

Note :

$25 \times (7950/8210) = 24.20$

Pondération 60%

Note pondérée : 14.62

Le CLASSEMENT DES OFFRES se fera sur une note globale sur 35 points.

Exemple :

CANDIDATS	Note sur la valeur technique	Note sur la valeur financière	Note Globale
X	13	15	28
Y	12	14.62	26.62

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'OFFRE RETENUE

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 5 jours les documents suivants :

- Les certificats sociaux et fiscaux (NOTI2 ou équivalents)
- une copie de l'extrait K Bis du registre du commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté, ou équivalent pour les candidats établis hors de France
- une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10 à L 1221-12, L 3243-1 à L 3243-2 et L 3243-4 et R 3243-1 à R 3243-5 du code du travail

Le marché ne pourra être signé par le pouvoir adjudicateur que si le candidat retenu a produit lesdits documents dans le délai imparti.

Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée et éliminée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 11 - RECOURS

Organe auprès duquel des recours peuvent être obtenus :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

**Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la motte
35000 RENNES**

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite au pouvoir adjudicateur. Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier. Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

**Mairie de CARHAIX
HOTEL DE VILLE
Service des affaires générales
BP 258
29270 CARHAIX-PLOUGUER Cedex
Tél : 02.98.99.34.65
Fax : 02.98.99.15.92
Courriel : affairesgenerales.i@ville-carhaix.bzh**

ANNEXE 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 20 SALARIES

Conforme aux articles 44 – 45 et 46 du code des marchés publics.

Je déclare sur l'honneur :

Condamnation définitive :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L.2339-2 à L.2339-4, L.2339-11-1 à L.2339-11-3 du code de la défense et à l'article L.317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal.

Lutte contre le travail illégal :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L.8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R.8272-10 et R.8272-11 du code du travail.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Liquidation Judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Situation fiscale et sociale :

Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail.

Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

A.....le.....

Signature

NB

- 1- Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate avec le nom et la qualité du signataire
- 2- Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

ANNEXE 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT 20 SALARIES ET PLUS

Conforme aux articles 44 – 45 et 46 du code des marchés publics.

Je déclare sur l'honneur :

Condamnation définitive :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L.2339-2 à L.2339-4, L.2339-11-1 à L.2339-11-3 du code de la défense et à l'article L.317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal.

Lutte contre le travail illégal :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L.8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R.8272-10 et R.8272-11 du code du travail.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Liquidation Judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Situation fiscale et sociale :

Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail.

Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

A.....le.....

Signature

NB

- 1- Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate avec le nom et la qualité du signataire
- 2- Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués

FICHE A DESTINATION DES CANDIDATS à dupliquer pour le contrôle des offres

<p>Fiche de vérification des pièces à fournir CANDIDATURE – appel d’offres VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER – 29270 LOT N°</p>
--

Candidature	Pointage
DC1 (lettre de candidature).	
DC2 (déclaration du candidat).	
QUALITE selon laquelle le candidat agit (agent, courtier...).	
Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription.	
Référence de marché comparable en cours à la date de l’offre.	
Le présent règlement de consultation avec date, signature et cachet à toutes les pages.	
Une attestation d’assurance « responsabilité civile professionnelle » et une « attestation de garantie financière » conformément au code des assurances.	
Attestation d’inscription à l’ORIAS.	
Si le candidat est en redressement judiciaire la ou les copies du ou des jugements.	
Pour les candidats faisant une offre pour les lots 1 (dommage aux biens) et 2 (responsabilité civile) : une attestation de l’organisme de réassurance précisant le type de réassurance et le montant de la rétention du candidat sur ces garanties.	
Offre	Pointage
L’acte d’engagement NON Modifié du lot concerné, dûment complété avec date, cachet et signature à toutes les pages. Avec la proposition chiffrée, coût de la prestation (année n)	
Le Cahier des Charges avec date, cachet et signature à toutes les pages.	
Un descriptifs détaillé des modalités de gestion des sinistres	